

DEPARTEMENT
DE L'AUBE



COMMUNE D'ESSOYES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision n°1

Le Maire
ALAIN CINTRAT

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du 27 octobre 2003

Approuvé par délibération du conseil municipal en date du : 09 DEC. 2004



Avis des personnes publiques
associées

9

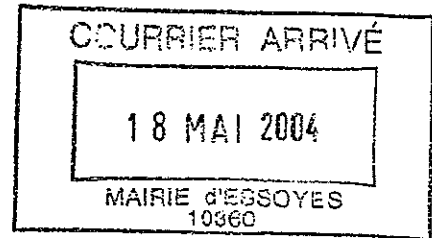


Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme

11 rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53

cdhu.10@wanadoo.fr

PREFECTURE DE L'AUBE



Direction Départementale
de l'Équipement

Troyes, le 17 MAI 2004

Monsieur le Maire,

Par courrier du 20 février 2004, vous m'avez transmis, pour avis, le projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté le 27 octobre 2003 par votre conseil municipal.

Les principes guidant la présente révision et les partis d'aménagement retenus semblent soucieux de garantir un développement cohérent et harmonieux de la commune en favorisant l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti et en prévoyant l'extension urbaine en continuité de ces secteurs. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) paraît bien adapté aux spécificités de la commune.

Le PLU intègre la protection des zones naturelles sensibles telles que les zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF) et les zones de captage d'eau potable.

Il prévoit également le classement de certains espaces boisés au titre de l'article L130-1 du code de l'urbanisme.

Ce document, pour lequel j'émetts un avis favorable, appelle néanmoins les observations suivantes :

I – Le rapport de présentation

① - Patrimoine naturel:

la description des zones environnementales mentionnées aux pages 26 à 31, doit être actualisée pour tenir compte de la mise à jour validée le 31 juillet 2002. Il conviendra de modifier l'ensemble des documents écrits et cartographiques s'y rapportant, en se référant aux fiches ci-jointes.

Il y aura lieu de faire également explicitement mention de la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) n°CA06 "Barrois et Forêts de Clairvaux".

Monsieur Alain CINTRAT
Maire d'Essoyes

10360 - ESSOYES

.../...

② Patrimoine bâti

Le rapport de présentation analyse le patrimoine bâti remarquable, dont le petit patrimoine (puits – fontaines, chapelles), mais ne le reprend pas dans le dossier.

Il serait intéressant de lui apporter une protection dans le cadre de la loi "paysage", par application de l'art L123-1-7°, qui instaure un permis de démolir sur les éléments répertoriés sur les documents graphiques.

II – Le règlement

① UA12 – Stationnement:

Cet article prévoit une adaptation de la règle relative au stationnement en cas d'impossibilité d'aménager le nombre de places nécessaires.

Or, aucune règle ne fixe le nombre de places nécessaires.

Par conséquent, cette disposition est inapplicable.

② Secteur IAUL

Le préambule de la zone IAU précise que ce secteur est destiné à l'implantation des activités de loisirs et d'hébergement.

Or, l'art IAU1 interdit les habitations, légères de loisirs (HLL) qui sont, par ailleurs, prévues par le rapport de présentation (page 57).

Il est nécessaire de rendre cohérents ces deux documents.

L'art IAU5 devrait également prendre en compte ce secteur IAUL, qui ne dispose pas d'assainissement collectif, selon le plan n°4b (réseaux d'assainissement).

Enfin, l'art IAU10 prévoit une hauteur maxi des HLL, mesurée à l'égout du toit, de 5 m.

Cette dimension paraît très importante pour des constructions qui sont, par définition, légères et démontables.

③ Zone A

Le préambule de cette zone prévoit 3 secteurs:

- Ad qui correspond à la vallée de la rivière "Ource", inondable.
- Ai pour l'accueil des gens du voyage
- Aj à vocation de jardins et vergers

En ce qui concerne le secteur Ad, le règlement autorise la construction d'abris pour animaux inférieurs à 100m² et d'abris de jardins de moins de 12m².

Or, de telles constructions implantées en zone inondable risquent d'être emportées par les crues et de créer des obstacles à l'écoulement des eaux, notamment dans les ouvrages d'art.

En conséquence, ces constructions ne devraient pas être autorisées.

Par ailleurs, le secteur destiné à l'accueil des gens du voyage ne peut être inclus en zone A.

En effet, l'art R123-7 du code de l'urbanisme précise: "Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A".

Il conviendra de transformer ce secteur en N affecté d'un indice, pour cette occupation.

Par rapport à ce même article réglementaire (R123-7), les occupations autorisées à l'art A2-2^e, du règlement du PLU doivent être revues pour les raisons suivantes:

- l'autorisation d'une habitation n'est pas liée à la présence d'un bâtiment agricole, mais à sa relation avec l'activité agricole.

- on ne peut changer la destination d'un bâtiment agricole que par application de l'art L123-3-1 du code de l'urbanisme, en justifiant son intérêt patrimonial et en fixant la nouvelle destination.

Enfin, dans le secteur Aj, sont autorisés les abris de jardin liés aux habitations existantes.

Il y a lieu de vérifier s'il existe des habitations, auquel cas, elles n'auraient pas leur place en zone A.

④ Installations et travaux divers (ITD)

L'ensemble des articles I du règlement fixe la liste des ITD interdites, en énumérant 6 types de travaux.

Or, l'art R442-2 du code de l'urbanisme fixe la liste des travaux concernés qui sont au nombre de 3:

Il y a donc lieu de redéfinir cette rubrique du règlement.

III – Les orientations d'aménagement

Les schémas d'aménagement des secteurs IAUa proposés dans le document s'articulent bien avec les zones existantes.

Néanmoins, il serait nécessaire de prévoir des communications de ces zones avec d'éventuelles extensions futures du village.

Il en va de même pour le secteur IIAUa.

.../...

IV – Plans de zonage:

①Plan de zonage n°1

Le plan indique le classement en espaces boisés protégés de grands massifs situés au sud de la commune. Par contre, les zones N situées au nord, représentent des boisements sur les coteaux viticoles.

Le risque d'érosion étant reconnu dans cette configuration lors de fortes précipitations, il serait utile de classer ces zones également au titre de l'art L130-1 du code de l'urbanisme.

②Plan de zonage n°2

L'indication de la zone AU1 doit être corrigée par IAU1 pour être en cohérence avec le règlement.

V – Servitudes d'utilité publique

La loi d'Orientation Forestière du 9/07/2001 a abrogé les périmètres de protection générés par la forêt soumises au régime forestier (art L151-1 à 6 du code forestier).

Par conséquent, la servitude A1 n'est plus applicable.

Par contre, sa prise en compte reste importante pour répertorier ces forêts en espaces boisés classés (EBC).

VI - Procédure

La mise à l'enquête publique du projet de PLU pourrait être l'occasion de faire le point sur le statut des voies de la commune et de joindre éventuellement un dossier de classement, afin d'éviter la mise en œuvre d'une nouvelle enquête ultérieurement, comme le prévoit l'article R123-19 du Code de l'Urbanisme.

En cas de difficultés pour la prise en compte des différentes remarques, je vous invite à prendre contact auprès de la DDE, qui demeure, bien entendu, à votre disposition pour des réunions de travail concernant ce document.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

LE PREFET



Philippe REY

BAROIS ET FORET DE CLAIRVAUX

numéro de la zone: CA06 # code SFF:
 # code ICBP:
 # département(s): Aube, Haute-Marne
 # coordonnées: 48°01'-48°15'N # superficie: 66 550 ha
 04°23'-04°53'E
 # altitude: 150 à 350 m.
 # nom du rédacteur: Centre Ornithologique Champagne-Ardenne/B. FAUVEL
 # date de rédaction de la fiche: Avril 1991
 # commune(s) concernée(s):

- Vendeuvre sur Barse (10401)	- Puits et Nuisement (10310)
- Argançon (10008)	- Magny-Fouchard (10215)
- Montmartin le Haut (10252)	- Longpré-le-Sec (10205)
- Beurey (10045)	- Spoy (10374)
- Meurville (10242)	- Bligny (10048)
- Vitry le Croisé (10438)	- Eguilly sous Bois (10136)
- Buxières sur l'Arce (10069)	- Bar sur Seine (10034)
- Magnant (10213)	- Ville sur Arce (10427)
- Chervey (10097)	- Bretignolles (10041)
- Chacenay (10071)	- Landreville (10187)
- Loches sur Ource (10199)	- Essoyes (10141)
- Merrey sur Arcé (10232)	- Celles sur Ource (10070)
- Verpillières sur Ource (10404)	- Fontette (10155)
- Saint Usage (10364)	- Bar sur Aube (10033)
- Proverville (10306)	- Fravaux (10160)
- Couvignan (10113)	- Bergères (10039)
- Jaucourt (10176)	- Fontaine (10150)
- Baroville (10032)	- Bayel (10035)
- Lignol le Château (10197)	- Claivaux les Aubes (10...)
- Champignol les Mandeville (10076)	- Cunfin (10119)
- Ville sous la Ferté (10426)	- Longchamp sur Aujon (10203)
- Colombey les deux Eglises (52140)	- Villars en Azois (52525)
- Lantry sur Aube (52272)	- Silvaroubres (52474)
- La Ferté sur Aube (52252)	

STATUT DE PROPRIETE:

02 privé
 04 collectivité(s) locale(s)
 05 domaine de l'état

DESCRIPTION DU MILIEU:

- 24 Cours d'eau
- 31 Lande, jeune parcelle de reboisement
- 34 Pelouse xérophyte sur sol calcaire, pseudosteppe
- 38 Prairie mésophile
- 41 Forêt de feuillus (à plus de 75 %)
- 43 Forêt mixte
- 81 Prairies fortement amendées ou ensemencées
- 82 Cultures sans arbres
- 83 Vergers, bosquets, plantations de peupliers ou d'exotiques
- 84 Haies et bocage

STATUT DE PROTECTION:

02.2.00 Aucune protection

ACTIVITES HUMAINES:

- 01 Agriculture
- 02 Sylviculture
- 03 Elevage : < 10 %
- 05 Chasse
- 09 Habitat : agglomération
- 12 Autoroutes et axes routiers importants

critères d'inclusion: E2?, E6, E7

LISTE DES ESPECES D'OISEAUX:

année du dernier recueil d'informations ornithologiques: 1990

Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migration
A072* Pernis apivorus	6-10		
A082* <u>Circus cyaneus</u>	<u>20-25</u>		
A084* <u>Circus pygargus</u>	15-20		
A104* Bonasia bonasia	10		
A109 Alectoris rufa	A		
A133* Burhinus oedicephalus	2-3		
A207 Columba oenas	60-100		
A223* Aegolius funereus	A (limite d'aire)		
A224* Caprimulgus europaeus.	15-25		

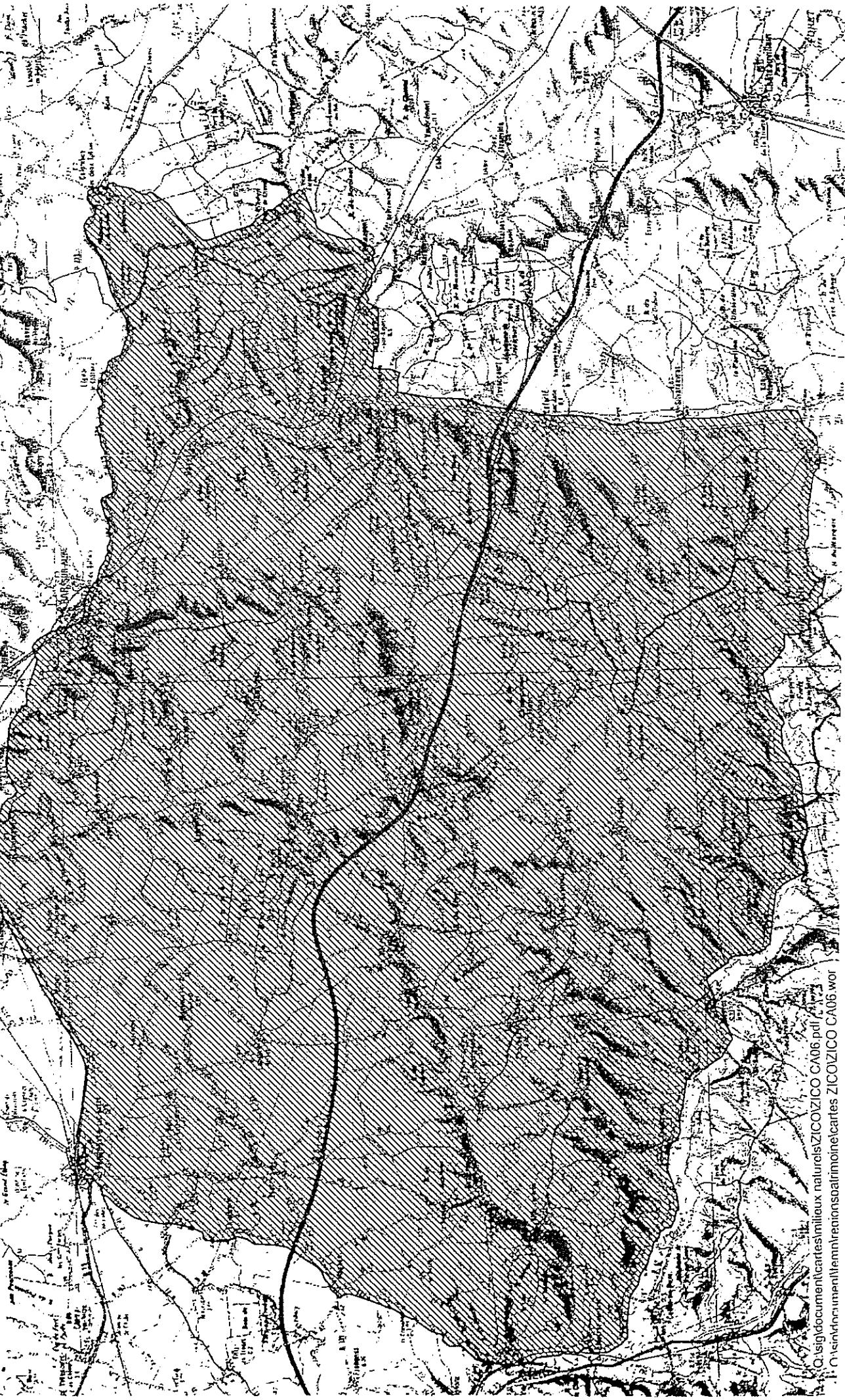
Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migration
A229* Alcedo atthis	A		
A234* Picus canus	10-20		
A236* <u>Dryocopus martius</u>	20- <u>50</u>		
A246* Lullula arborea	100		
A313 Phylloscopus bonelli	100		
A338* Lanius collurio	B		

Zone importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
CHAMPAGNE-ARDENNE (Aube - Haute-Marne)

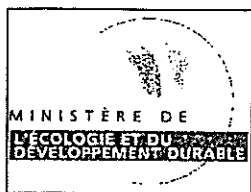
CA06

Barrois et forêt de Clairvaux

1/150 000



Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

PELOUSES DE LA COTE DIGNE ET DE LA COTE MALLET A ESSOYES

N° rég. : 00000038

N° SPN : 210000708

Type de zone : 1

Année de description : 1984

Superficie : 97,00 (ha)

Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 2001

Altitude : 180 - 276 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

10141 ESSOYES

10199 LOCHES-SUR-OURCE

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

3432	28	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
344	5	Ourllets forestiers thermophiles
613	0	Eboulis thermophiles
417	15	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
425	30	Pinèdes de pins sylvestres

b) Autres milieux :

3188	10	Fourrés de genévriers communs
87	2	Friches et terrains rudéraux
412	2	Chênaies-charmaies
443	5	Aulnaies-frênaies médio-européennes

c) Périphérie :

8	Terrains agricoles et paysages artificialisés
4	Forêts
8321	Vignobles

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

56	Colline
70	Escarpeement, versant pentu
61	Plateau
54	Vallée
21	Ruisseau, torrent

Commentaires :

b) Activités humaines :

05	Chasse
02	Sylviculture
00	Pas d'activité marquante

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

01	Propriété privée (personne physique)
----	--------------------------------------

N° rég. : 00000038 / N° SPN : 210000708

30 Domaine communal

Commentaires :

d) Mesures de protection :

01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 410 Mises en culture, travaux du sol
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 915 Fermeture du milieu
- 914 Envahissement d'une espèce ou d'un groupe

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 26 Oiseaux
- 22 Insectes
- 27 Mammifères

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 51 Role naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	3	3	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	5	28	1	0	0	31	0	87	0	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées	2	18	1					2					
Nb. sp. rares ou menacées		2	0			8		10					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire								1					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

N° rég. : 00000038 / N° SPN : 210000708

Commentaires : Les limites de la ZNIEFF suivent les contours naturels des trois secteurs les plus riches.

Commentaire général :

Les bois et savarts des Côtes Digne et Mallet ont colonisé les versants calcaires raides exposés au sud surplombant la vallée de l'Ource, ceux de la Basse Maison occupent le sommet du plateau.

Les pentes sont peu boisées, elles portent des végétations clairsemées d'éboulis calcaires (éboulis à ptychotis) ou de pelouses (Seslerio-Mesobromion), plus ou moins envahies de broussailles, ainsi que très localement une chênaie à chêne pubescent. Au pied de la falaise une frênaie albâtre relictuelle et une ripisylve se sont développées le long d'un bras de l'Ource. Les parties sommitales de la Côte Mallet et de la Basse Maison portent des pelouses (Chloro-Brometum) et des pinèdes claires en mosaïque. Localement s'y rencontre une pelouse discontinue, écorchée sur de la marne minérale.

La diversité des biotopes permet la survie de nombreuses espèces végétales rares dont deux sont protégées, l'une au niveau régional, la phalangère petit-lis (qui possède ici une de ses seules stations dans l'Aube) et l'autre au niveau départemental, le chrysanthème en corymbe. On y rencontre également le ptychotis hétérophylle, d'origine subméditerranéenne, très rare en Champagne où il précède sa limite de répartition vers le nord, l'ail arrondi (dans la région, il se rencontre exclusivement dans le Barséquanais) en grande régression et se maintenant çà et là dans les accrues et les friches, la guimauve hérissée, très raréfiée ces nos jours, le fumana vulgaire, la carline acaule (localisée à l'extrémité nord de la Basse Maison), l'odonte jaune et une orchidée, l'ophrys araignée, en tout neuf espèces figurant sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne.

Les insectes sont très variés : quatre espèces de criquets chanteurs (criquet italien, criquet vagabond, criquet à petites ailes et criquet mou), un criquet coloré (oedipode bleu turquoise), deux sauterelles (platycléris à taches blanches et dactelle à petites ailes) et un papillon, le papé, sont inscrits sur les listes rouges des Orthoptères et Lépidoptères de Champagne-Ardenne. Ils présentent la même tonalité qu'une partie de la flore, avec la présence de la mante religieuse et de la petite cigale des montagnes. La vipère aspic fréquente les milieux rocaillieux secs et chauds du secteur. Divers passereaux trouvent là un site favorable à leur nidification, dont le très rare pouillot de Bonelli et le pipit farlouse, tous deux en régression et inscrits sur la liste rouge des oiseaux de Champagne-Ardenne. L'ensemble du site présente de remarquables qualités paysagères et est en bon état mis à part quelques dégradations ponctuelles (dépôts de gravats et de matériel agricole au niveau de la partie sommitale de la Côte Mallet).

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210000112 PELOUSE DE NOTRE DAME DES FONTAINES A NEUVILLE-SUR-SEINE
- 210000712 PELOUSES DE FENETRE ET DES FLOURES A ESSOYES
- 210000713 PELOUSES DE FONTETTE
- 210008969 PELOUSES DU REPLAT DE LA FERRASSIÈRE SUR SEINE

Sources / Informateurs

- COPPA Gennaro - 1997
- DIDIER Bernard - 1997
- EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984
- LANFANT Patrice - 2001
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1997

Sources / Bibliographies

- ROYER J.M. - "Essai de synthèse sur les groupements de pelouses, rochers, éboulis de Bourgogne et Champagne méridionale. Annales Scientifiques de l'Université de Bourges, Bota, série 3/13, 188 pages (1972)

ESPECES DETERMINANTES ZN

210000708

PELOUSES DE LA COTE D'IVOIRE ET DE LA COTE D'OPALE
ESPECES

57 : insectes

Calliptamus italicus
Chorthippus mollis
Chorthippus vagans
Chrysochraon brachyptera
Cicadetta montana
Iphiclides podalirius
Mantis religiosa
Metrioptera brachyptera
Oedipoda caerulea
Papilio machaon
Piatycleis albopunctata

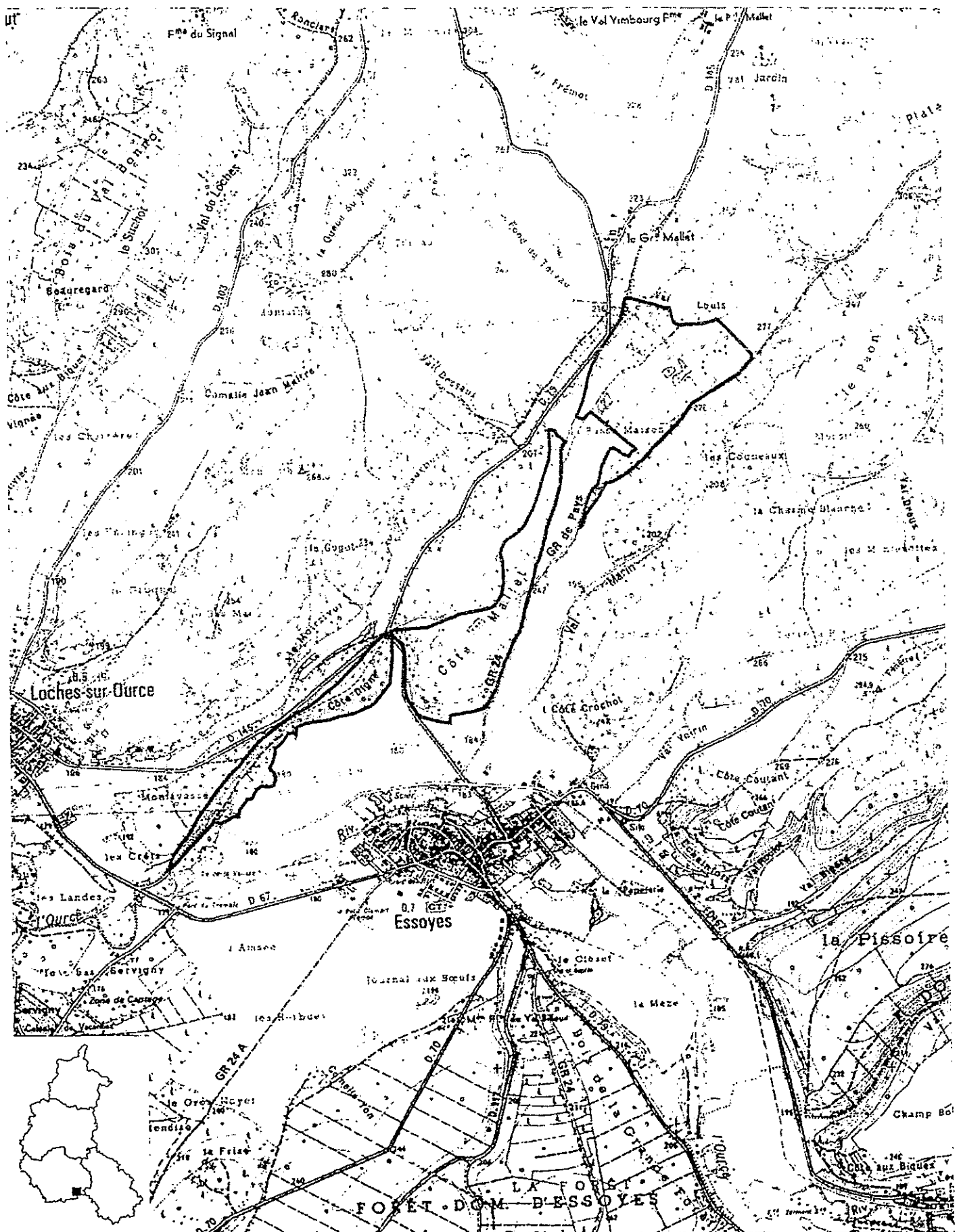
74 : oiseaux

Anthus pratensis
Phylloscopus bonelli

83 : angiospermes

Allium rotundum
Althaea hirsuta
Anthericum liliago
Carex humilis
Carlina acaulis
Fumana procumbens
Odontites luteus
Ophrys sphegodes
Ptychotis saxifraga
Tanacetum corymbosum

PELOUSÈS DE LA CÔTE DIGNE ET DE LA CÔTE MALLET A ESSOYES



Surface (ha) : 97.28

Planche 1 sur 1

Echelle : 1 cm pour 0.25 km

N° de carte IGN : 2918 E, 2919 E

DIREN Champagne-Ardenne

Novembre 2002

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

PELOUSES DE FONTETTE

N° rég. : 00000096

N° SPN : 210000713

Type de zone : 1

Année de description : 1984

Superficie : 36,00 (ha)

Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 1998

Altitude : 265 - 357 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

10141 ESSOYES 10264 NOE-LES-MALLETS
10155 FONTETTE

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

3432 40 Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
425 10 Pinèdes de pins sylvestres

b) Autres milieux :

3188 10 Fourrés de genévriers communs
412 10 Chênaies-charmaies

c) Périphérie :

8321 Vignobles
82 Cultures

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

70 Escarpement, versant pentu
61 Plateau

Commentaires :

b) Activités humaines :

05 Chasse
00 Pas d'activité marquante

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

01 Propriété privée (personne physique)

Commentaires :

d) Mesures de protection :

01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

N° rég. : 00000096 / N° SPN : 210000713

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 410 Mises en culture, travaux du sol
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 915 Fermeture du milieu

Commentaires :

Critères d'intérêta) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 26 Oiseaux

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

c) Complémentaires :

- 81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	0	2	0	0	0	2	0	103	0	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées		2						2					
Nb. sp. rares ou menacées		2						2					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire								1					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaires : Les limites de la ZNIEFF sont fonction de celles des milieux naturels intéressants (pelouses, fruticées et boisements) et suivent souvent les limites du vignoble.

Commentaire général :

Les pelouses à l'ouest de Fontette occupent le plateau (qui surplombe Rancière) et les versants raides diversement opposés de Rancière, de Val la Cour et de Beauregard. Les contours de la ZNIEFF ont été profondément remaniés, des modifications récentes ayant affecté le site (vignes et cultures) et détruit les neuf dixième des pelouses les plus riches et la totalité des prairies de fond de vallon. Les pentes sont peu boisées, elles portent des pelouses calcaires (savarts) plus ou moins envahies de broussailles. Des pelouses et des pinèdes claires sur pelouses à peucedan constituent la majeure partie de la végétation du plateau. Le site comporte deux espèces protégées à l'échelon régional, la gymnadénie à odeur de vanille et la grande gentiane jaune et deux espèces inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, l'ophrys araignée et l'odontite jaune. La mante religieuse et la petite cigale des montagnes fréquentent également le site. Deux oiseaux de la liste rouge régionale y nichent : l'alouette lulu et le pouillot de Bonelli, nicheurs rares et en régression. La ZNIEFF ainsi constituée es relativementt en bon état mais très menacée par la culture (vignes) et les plantations.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

210000712 PELOUSES DE FENETRE ET DES ROTURES A ESSOYES

210000708 PELOUSES DE LA COTE DIGNE ET DE LA COTE MALLET A ESSOYES

Sources / Informateurs

DIDIER Bernard - 1997

EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984

Sources / Bibliographies

ROYER J.M. - " Etude phytosociologique des pelouses du Barséquanais, Barsuraubois, Tonnerrois et de l'Est Tonnerrois ". Bull. Soc. Sci. Hist. et Nat. de l'Yonne, 113 : 217-247 (1981)

ESPECES DETERMINANTES ZN

210000713

PELOUSES DE FONTETTE

57 : insectes

Cicadetta montana

Mantis religiosa

74 : oiseaux

Lullula arborea

Phylloscopus bonelli

83 : angiospermes

Gentiana lutea

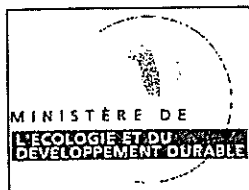
Gymnadenia odoratissima

Odontites luteus

Ophrys sphegodes

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Région : CHAMPAGNE-ARDENNE



PELOUSES DE FENETRE ET DES ROTURES A ESSOYES

N° rég. : 00000095

N° SPN : 210000712

Type de zone : 1

Année de description : 1984

Superficie : 41,00 (ha)

Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 1998

Altitude : 270 - 313 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 07/11/2002

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

10141 ESSOYES

10155 FONTETTE

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

3432	7	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
3731	1	Prairies à molinie sur calcaire et argile
425	85	Pinèdes de pins sylvestres

b) Autres milieux :

3188	2	Fourrés de genévriers communs
8	5	Terrains agricoles et paysages artificialisés

c) Périphérie :

8321	Vignobles
4	Forêts

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

61	Plateau
29	Source, résurgence

Commentaires : Présence de sources intermittentes.

b) Activités humaines :

05	Chasse
01	Agriculture
02	Sylviculture

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

00	Indéterminé
01	Propriété privée (personne physique)

Commentaires :

d) Mesures de protection :

01	Aucune protection
----	-------------------

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 410 Mises en culture, travaux du sol
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 915 Fermeture du milieu
- 340 Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 26 Oiseaux

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 63 Zone particulière d'alimentation

c) Complémentaires :

- 81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	0	1	0	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	0	2	0	0	0	3	0	56	0	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées		2						1					
Nb. sp. rares ou menacées		1				1		2					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire								1					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaires : Les limites de la ZNIEFF sont fonction de celles des milieux naturels intéressants (pelouses, fruticées et pinèdes) et suivent souvent les limites du vignoble.

Commentaire général :

Les pelouses (de type Mesobromion et Molinion) des Fenêtres et des Rotures occupent le sol marneux d'un plateau calcaire situé au nord-est d'Essoyes. Elles présentent un microclimat sec et chaud, mais certains secteurs sont humides suite à la présence de sources intermittentes (mouillères). On y rencontre deux espèces de la liste des végétaux menacés de Champagne-Ardenne, la canche moyenne, espèce du midi, très rare dans l'Aube et en limite d'aire et le lin français, protégé au niveau régional, en très forte régression. Elles sont plus ou moins envahies par les broussailles et les accrues feuillues ou résineuses. Le flambé (papillon inscrit sur la liste rouge régionale des Lépidoptères) et la mante religieuse s'y observent. L'alouette lulu y a été signalée. La ZNIEFF est très menacée : elle avait déjà fait l'objet de dégradations par le remembrement (creusement d'un

drain), par des dépôts de déblais et récemment par l'extension du vignoble). Malgré cela elle se maintient et n'a pas été détériorée depuis cette époque, elle est donc dans un assez bon état de conservation.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210000713 PELOUSES DE FONTETTE
- 210000708 PELOUSES DE LA COTE DIGNE ET DE LA COTE MALLET A ESSOYES
- 210020099 PELOUSES ET MARAIS DU VAL BIGARD ET DU BOIS DE LA PISSOIRE A ESSOYES
- 210020001 PELOUSES DE CHEDOUX A COURTERON
- 210020103 PINEDES ET PELOUSES DE L'ESSART, DE NERVAU ET DES LONGUES RAIES À
- 210020101 CELLES-SUR-OURCE
- 210020194 PELOUSES DE LA CHEMINEE ET DE SUR FIOLE A VILLE-SUR-ARCE

Sources / Informateurs

DIDIER Bernard - 1997
EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984

Sources / Bibliographies

ROYER J.M. - " Etude phytosociologique des pelouses du Barséquanais, Barsuraubois, Tonnerrois et de l'Est Tonnerrois ". Bull. Soc. Sci. Hist. et Nat. de l'Yonne, 113 : 217-247 (1981)

ESPECES DETERMINANTES ZN

210000712

PELOUSES DE FENETRE ET DES ROTURES A ESSOYES

57 : insectes

Iphiclides podalirius

Mantis religiosa

74 : oiseaux

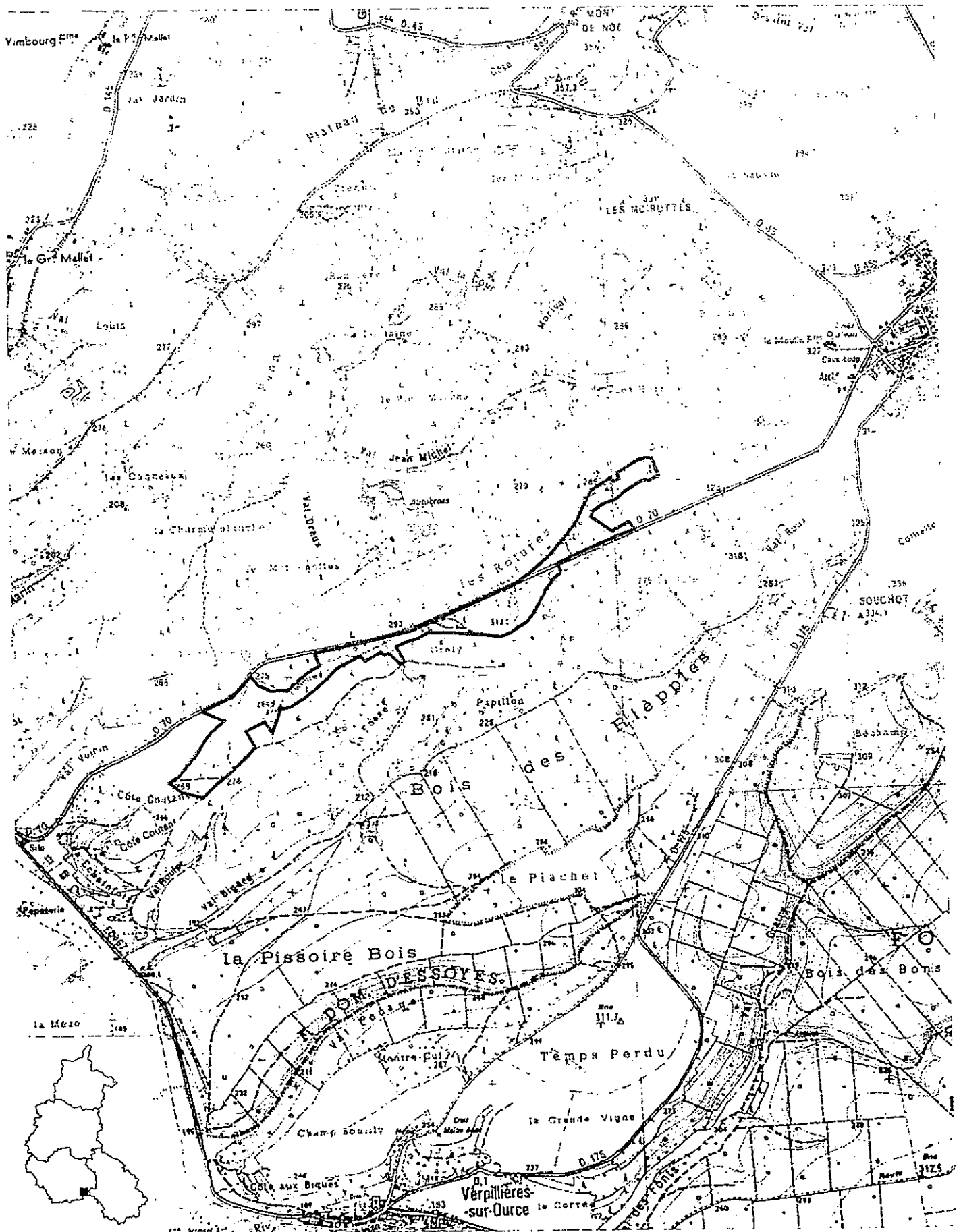
Lululula arborea

83 : angiospermes

Deschampsia media

Linum leonii

PELOUSES DE FENETRE ET DES ROTURES A ESSOYES



Surface (ha) : 40.62

Echelle : 1 cm pour 0.25 km

DIREN Champagne-Ardenne

Planche 1 sur 1

N° de carte IGN : 2918 E, 2919 E

Novembre 2002

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

PELOUSES DE FONTETTE

N° rég. : 00000096

N° SPN : 210000713

Type de zone : 1

Année de description : 1984

Superficie : 36,00 (ha)

Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 1998

Altitude : 265 - 357 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

10141 ESSOYES 10264 NOE-LES-MALLETS
10155 FONTETTE

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

3432 40 Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
425 10 Pinèdes de pins sylvestres

b) Autres milieux :

3188 10 Fourrés de genévriers communs
412 10 Chênaies-charmaies

c) Périphérie :

8321 Vignobles
82 Cultures

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

70 Escarpement, versant pentu
61 Plateau

Commentaires :

b) Activités humaines :

05 Chasse
00 Pas d'activité marquante

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

01 Propriété privée (personne physique)

Commentaires :

d) Mesures de protection :

01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 410 Mises en culture, travaux du sol
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 915 Fermeture du milieu

Commentaires :

Critères d'intérêt**a) Patrimoniaux :**

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 26 Oiseaux

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

c) Complémentaires :

- 81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	0	2	0	0	0	2	0	103	0	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées		2						2					
Nb. sp. rares ou menacées		2						2					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire								1					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaires : Les limites de la ZNIEFF sont fonction de celles des milieux naturels intéressants (pelouses, fruticées et boisements) et suivent souvent les limites du vignoble.

Commentaire général :

Les pelouses à l'ouest de Fontette occupent le plateau (qui surplombe Rancière) et les versants raides diversement opposés de Rancière, de Val la Cour et de Beauregard. Les contours de la ZNIEFF ont été profondément remaniés, des modifications récentes ayant affecté le site (vignes et cultures) et détruit les neuf dixième des pelouses les plus riches et la totalité des prairies de fond de vallon. Les pentes sont peu boisées, elles portent des pelouses calcaires (savarts) plus ou moins envahies de broussailles. Des pelouses et des pinèdes claires sur pelouses à peucedan constituent la majeure partie de la végétation du plateau. Le site comporte deux espèces protégées à l'échelon régional, la gymnadénie à odeur de vanille et la grande gentiane jaune et deux espèces inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, l'ophrys araignée et l'odontite jaune. La mante religieuse et la petite cigale des montagnes fréquentent également le site. Deux oiseaux de la liste rouge régionale y nichent : l'alouette lulu et le pouillot de Bonelli, nicheurs rares et en régression. La ZNIEFF ainsi constituée es relativementt en bon état mais très menacée par la culture (vignes) et les plantations.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210000712 PELOUSES DE FENETRE ET DES ROTURES A ESSOYES
- 210000708 PELOUSES DE LA COTE DIGNE ET DE LA COTE MALLET A ESSOYES

Sources / Informateurs

DIDIER Bernard - 1997
EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984

Sources / Bibliographies

ROYER J.M. - " Etude phytosociologique des pelouses du Barséquanais, Barsuraubois, Tonnerrois et de l'Est Tonnerrois ". Bull. Soc. Sci. Hist. et Nat. de l'Yonne, 113 : 217-247 (1981)

ESPECES DETERMINANTES ZN

210000713

PELOUSES DE FONTETTE

57 : insectes

Cicadetta montana

Mantis religiosa

74 : oiseaux

Lullula arborea

Phylloscopus bonelli

83 : angiospermes

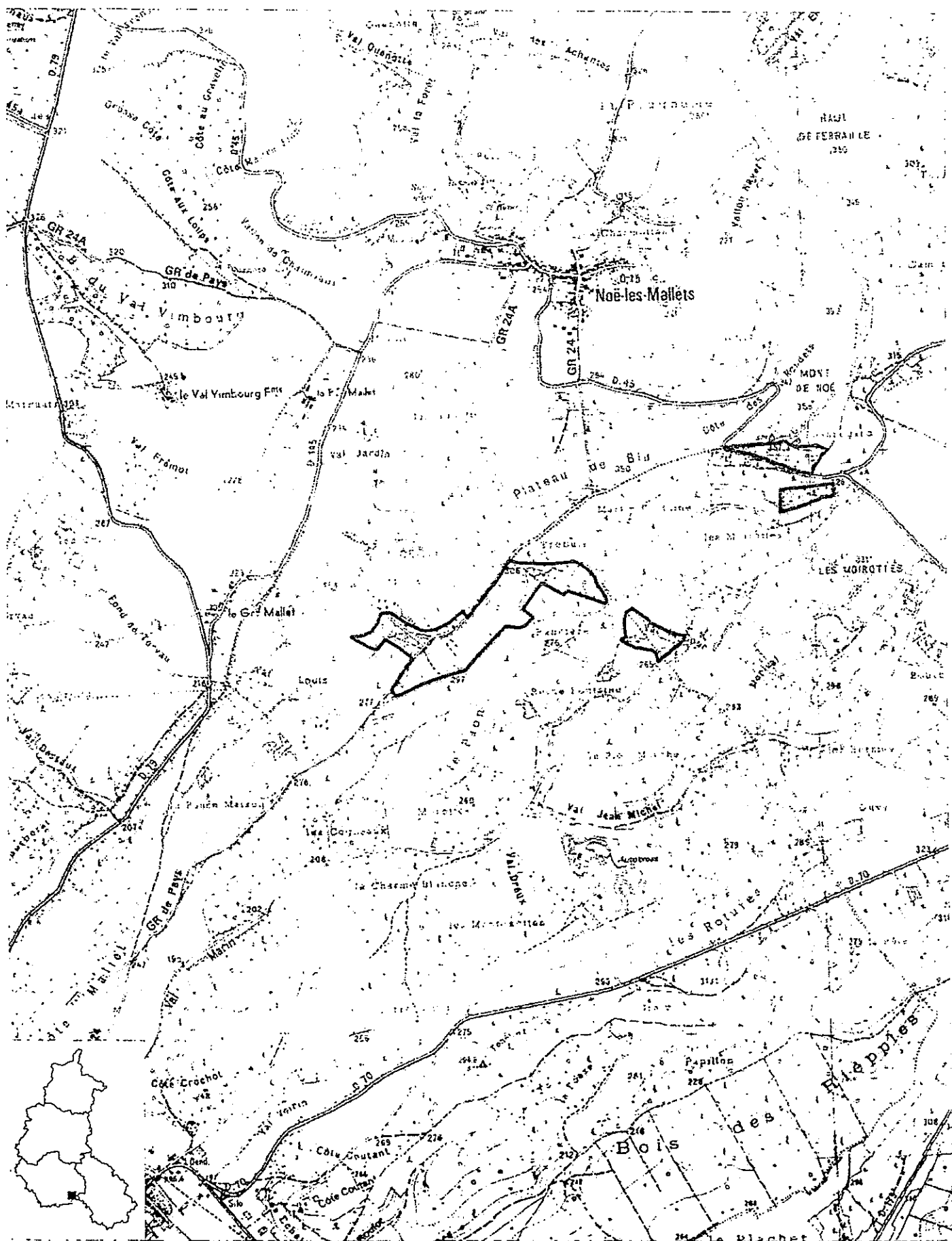
Gentiana lutea

Gymnadenia odoratissima

Odontites luteus

Ophrys sphegodes

PELOUSES DE FONTETTE



Surface (ha) : 36.16

Echelle : 1 cm pour 0.25 km

DIREN Champagne-Ardenne

Planche 1 sur 1

N° de carte IGN : 2918 E

Novembre 2002

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

BOIS DE LA FORTELLE, DE CHARME-RONDE ET DE LA COMBE AU LOUP A L'EST DE MUSSY-SUR-SEINE

N° rég. : 00370000

N° SPN : 210000133

Type de zone : 1

Année de description : 1983
Année de mise à jour : 2000

Superficie : 510,00 (ha) Type de procédure : Evolution de zone
Altitude : 180 - 304 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

10111	COURTERON
10141	ESSOYES
10261	MUSSY-SUR-SEINE
10288	PLAINES-SAINT-LANGE

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

417	20	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
41H	10	Autres bois decidus
344	5	Ourlets forestiers thermophiles
3432	2	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
382	5	Prairies de fauche de plaine

b) Autres milieux :

4113	5	Hêtraies neutrophiles à aspérule
412	50	Chênaies-charmaies
8331	3	Plantations de conifères

c) Périphérie :

4	Forêts
8331	Plantations de conifères
8321	Vignobles
82	Cultures

Commentaires : Autres bois décidus = chênaie-frênaie de fond de vallon.

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

61	Plateau
57	Vallon
71	Versant de faible pente
70	Escarpement, versant pentu
29	Source, résurgence

Commentaires :

b) Activités humaines :

02	Sylviculture
01	Agriculture
05	Chasse

Commentaires :

N° rég. : 00370000 / N° SPN : 210000133

c) Statuts de propriété :

- 01 Propriété privée (personne physique)
- 60 Domaine de l'état
- 30 Domaine communal

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 01 Aucune protection
- 21 Forêt domaniale

Commentaires : Une partie du site est en réserve biologique O. N. F.

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 410 Mises en culture, travaux du sol
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 915 Fermeture du milieu
- 540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 35 Ptéridophytes
- 26 Oiseaux
- 25 Reptiles

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 64 Zone particulière liée à la reproduction

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 82 Géomorphologique
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	0	1	0	0	0	0	0	3	0	3	0	0	0
Nb. Espèces citées	1	9	1	0	0	2	0	137	1	39	0	0	0
Nb. Espèces protégées		8	1					8					
Nb. sp. rares ou menacées								7					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe								1					
Nb. sp. en limite d'aire								3					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : La ZNIEFF englobe la zone floristiquement la plus riche et la plus représentative de la forêt et suivent ses limites naturelles.

Commentaire général :

Les bois de la Fortelle, de Charme-Ronde, de Rebras et de la Combe au Loup forment une ZNIEFF de type I de plus de 500 hectares. Ils sont typiques des forêts du Barséquanais calcaire : chênaie pubescente ou thermoxérophile d'adret, chênaie-hêtraie d'ubac, chênaie-charmaie calcicole de plateau et chênaie-frênaie de fond de combe (avec prairie contigüe au Val Frée). Si une partie des bois a été perturbée par un enrésinement et a été de ce fait exclue du périmètre de la ZNIEFF (Val Frémelaire), les secteurs non modifiés possèdent encore une grande qualité floristique, aussi bien au niveau de la forêt que des sous-bois et des chemins ensoleillés : les groupements les plus remarquables sont la chênaie pubescente, très lumineuse et riche en espèces méridionales, la chênaie-frênaie de fond de vallon, dont il s'agit d'un des meilleurs exemples du département de l'Aube, les groupements herbacés des pelouses et lisières forestières. La diversité des biotopes et l'abondance des espèces végétales rares ou protégées en font une des stations botaniques les plus riches du département. Parmi celles-ci se rencontrent aussi bien des espèces de versant sud telles que la garance voyageuse (située à sa limite est de répartition), l'asperges à feuilles ténues (aire très isolée de son aire de répartition qui se situe dans le sud de la France), le chêne pubescent ou le sorbier domestique, que des espèces de fond de vallon (comme par exemple la nivéole et le narcisse des poètes) ou des chemins ensoleillés et lisières avec le crépis en rosette (limite ouest de répartition), le crépis élégant, le chrysanthème en corymbe (protégé dans l'Aube), l'aster amelle (protégé en France), la gentiane et le céphalanthère rouge (protégés au niveau régional). En tout huit espèces sont protégées au niveau national, régional ou départemental et sept inscrites sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne.

La mante religieuse, la petite cigale des montagnes et la vipère aspic fréquentent les secteurs les plus ensoleillés. La vaste étendue du massif forestier fait que divers passereaux, rapaces et pics (bien que très succinctement recensés) trouvent là un site favorable à leur nidification.

La ZNEFF présente aussi un remarquable intérêt paysager, une partie du site est d'ailleurs en réserve biologique O. N. F. (Forêt Domaniale d'Essoyes et forêt communale de Mussy-sur-Seine). Malgré certains enrésinements, notamment sur les bords et le fond du vallon qui prolonge le Val Frée (au sud du Bois de la Fortelle et localement à l'est de celui de la Charme ronde), la ZNIEFF est en bon état.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210008945 BOIS DU CHENE ET DE LA GARENNE A BAR SUR SEINE
- 210020001 PELOUSES DE CHEDOUX A COURTERON
- 210000711 LE BOIS DE THOUAN

Sources / Informateurs

- DIDIER Bernard - 1997
- EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1983
- LANFANT Patrice - 2000
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1997

Sources / Bibliographies

- RAMEAU J.C. & ROYER J.M. - "Excursions botaniques et phytosociologiques en Champagne méridionale". Bulletin de la S.S.N.A.H.M., 20/14 : 385-388 (1976)
- RAMEAU J.C. - "Essai de synthèse sur les groupements forestiers calcicoles de la Bourgogne et du sud de la Lorraine". Annales Scientifiques de l'Université de Besançon, Bota, série 3/14 : 353-530 (1974)

ESPECES DETERMINANTES ZN

210000133

*BOIS DE LA FORTELLE, DE CHARME-RONDE ET DE LA COMBE
AU LOUP A L'EST DE MUSSY-SUR-SEINE*

57 : insectes

Cicadetta montana

Mantis religiosa

81 : ptéridophytes

Ophioglossum vulgatum

83 : angiospermes

Asparagus tenuifolius

Aster amellus

Cephalanthera rubra

Crepis praemorsa

Crepis pulchra

Fumana procumbens

Gentiana lutea

Leucojum vernum

Narcissus poeticus

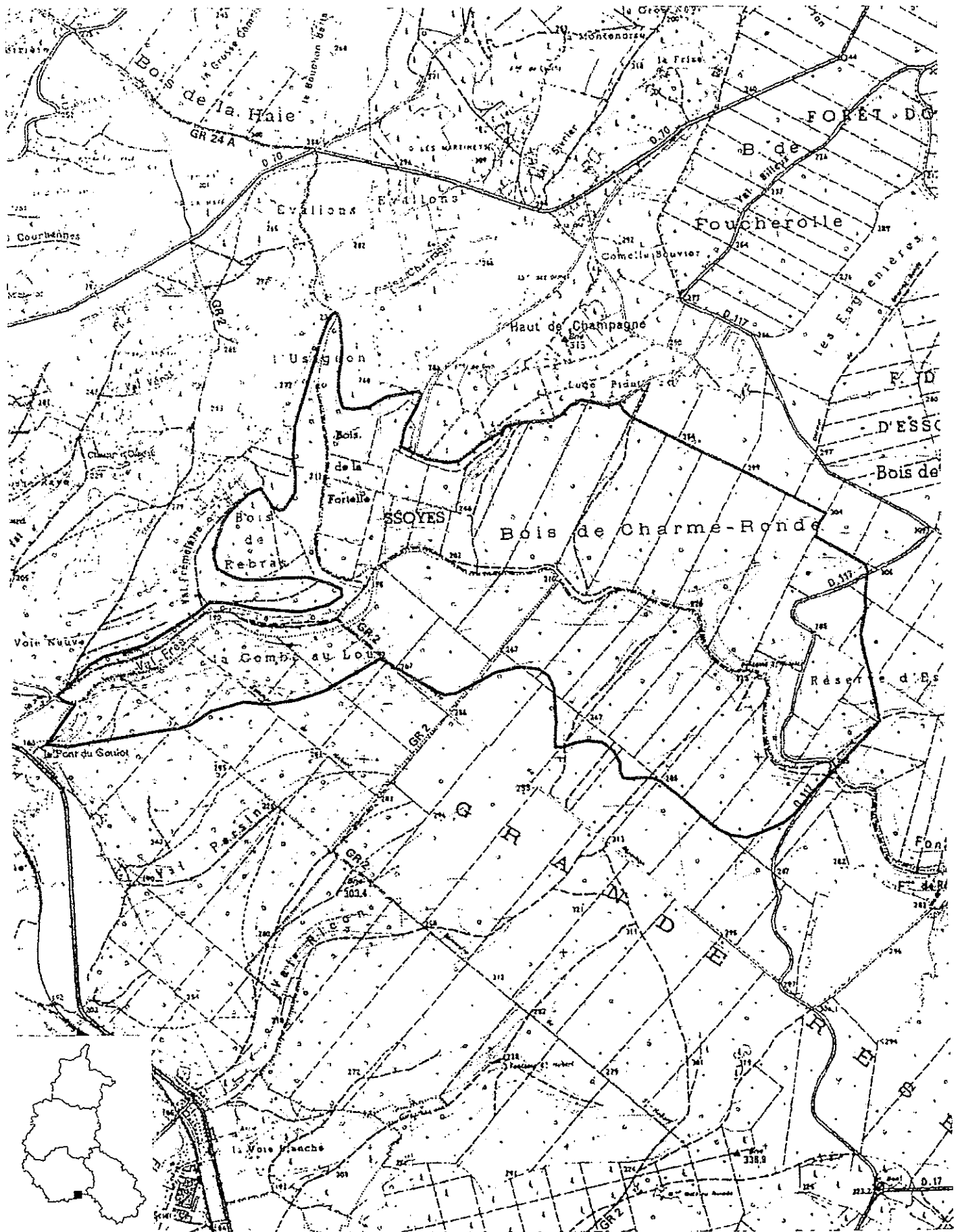
Quercus pubescens

Rubia peregrina

Sorbus domestica

Tanacetum corymbosum

BOIS DE LA FORTELLE, DE CHARME RONDE ET DE LA COMBE AUX LOUPS A L'EST DE MUSSY-SUR-SEIN



Surface (ha) : 510.3

Echelle : 1 cm pour 0.25 km

DIREN Champagne-Ardenne

Planche 1 sur 1

N° de carte IGN : 2919 E, 2919 O

Novembre 2002

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Région : CHAMPAGNE-ARDENNE



COMBE DU VAL DES SEUX DANS LA FORET DOMANIALE D'ESSOYES

N° rég. : 00000255

N° SPN : 210008944

Type de zone : 1

Année de description : 1986

Superficie : 18,00 (ha)

Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 1998

Altitude : 200 - 230 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

10141 ESSOYES

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

41H	65	Autres bois decidus
344	5	Ourllets forestiers thermophiles

b) Autres milieux :

3187	5	Groupements mésophiles de hautes herbes des clairières et lisières forestières
8331	25	Plantations de conifères

c) Périphérie :

4	Forêts
---	--------

Commentaires : Autres bois décidus = chênaie-érablaie de fond de vallon.

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

75	Combe
71	Versant de faible pente

Commentaires :

b) Activités humaines :

02	Sylviculture
05	Chasse
07	Tourisme et loisirs

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

01	Propriété privée (personne physique)
60	Domaine de l'état

Commentaires :

d) Mesures de protection :

01	Aucune protection
21	Forêt domaniale

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

530 Plantations, semis et travaux connexes

540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

36 Phanérogames

10 Ecologique

b) Fonctionnels :

60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

c) Complémentaires :

81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	0	0	0	0	0	0	0	57	0	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées								2					
Nb. sp. rares ou menacées													
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire								1					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

02 Répartition et agencement des habitats

06 Contraintes du milieu physique

01 Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaires : Les limites de la ZNIEFF suivent le contour d'une combe orientée nord/sud et qui porte un type de boisement rare dans le département de l'Aube.

Commentaire général :

Le Val des Seux par son caractère typique et la richesse de sa flore se range parmi les sites écologiques les plus intéressants des environs d'Essoyes. Il s'agit d'une combe profonde orientée du sud au nord avec des versants exposés respectivement à l'est et à l'ouest, elle porte pour l'essentiel une chênaie-ébrale de fond de vallon, type submontagnard très rare dans l'Aube. Cette végétation se trouve ici à sa limite de répartition vers l'ouest. Deux espèces végétales protégées en Champagne-Ardenne s'y rencontrent, la nivéole printanière (espèce montagnarde ici à sa limite de répartition occidentale) dans la forêt (une des cinq stations du département de l'Aube) et la grande gentiane jaune dans les lisières (proche de sa limite de dispersion vers l'ouest). Par ailleurs, ses remarquables qualités paysagères sont appréciées par les promeneurs qui fréquentent le secteur. Malgré les enrésinements, la zone est dans un bon état général de conservation.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

210000133 BOIS DE LA FORTELLE, DE CHARME-RONDE ET DE LA COMBE AU LOUP
210008947 COMBE DU VAL JACQUET DANS LA FORET DOMANIALE DE CLAIRVAUX

Sourcés / Informateurs

DIDIER Bernard - 1997
EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1986

Sources / Bibliographies

RAMEAU J.C. - "Essai de synthèse sur les groupements forestiers calcicoles de la Bourgogne et du sud de la Lorraine". Annales Scientifiques de l'Université de Besançon, Bota, série 3/14 : 353-530 (1974)

ESPECES DETERMINANTES ZN

210008944

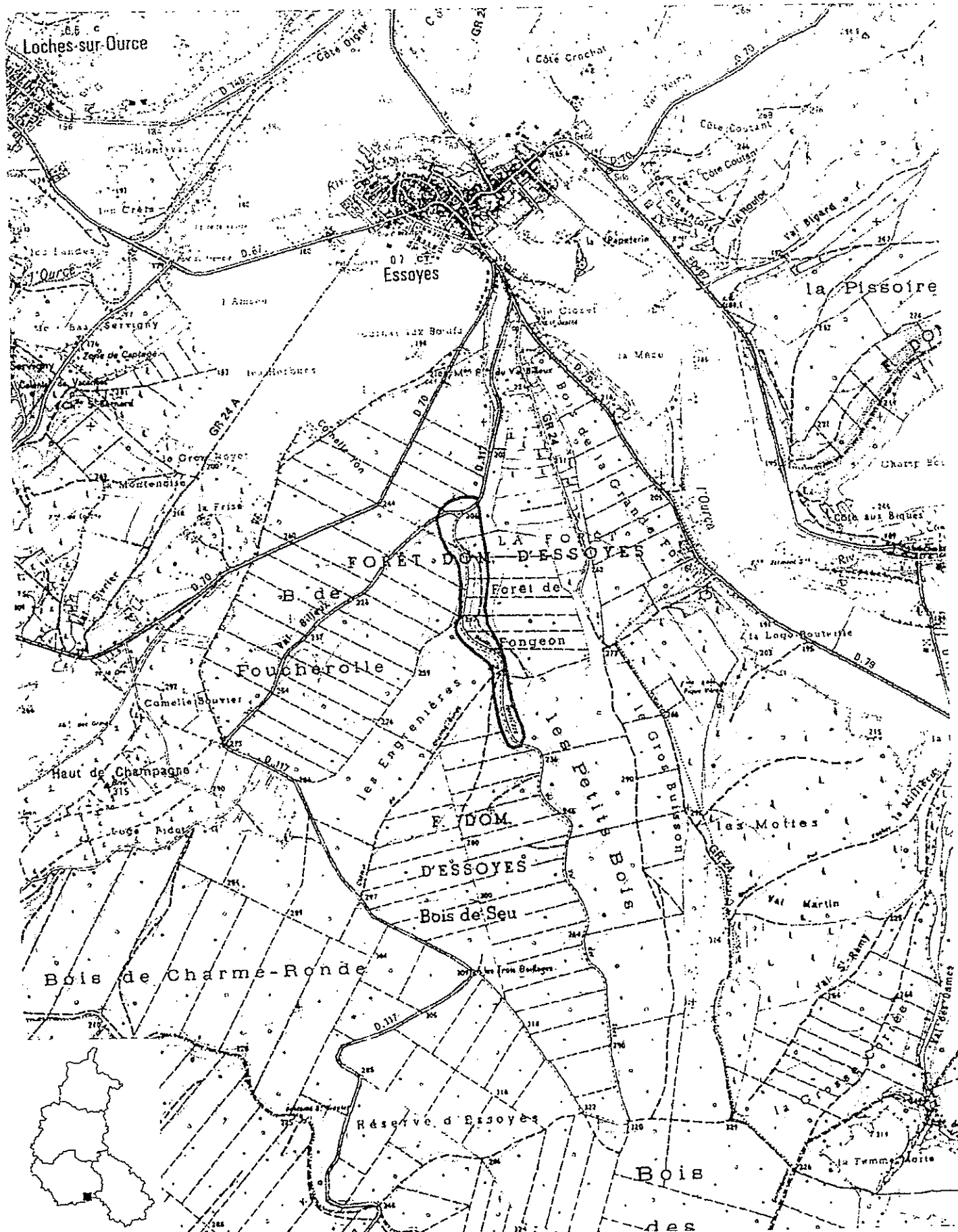
*CÔMBE DU VAL DES SEUX DANS LA FORET DOMANIALE
D'ESSEYES*

83 : angiospermes

Gentiana lutea

Leucojum vernum

COMBE DU VAL DES SEUX DANS LA FORET DOMANIALE D'ESSOYES



Surface (ha) : 17,9
Planche 1 sur 1

Echelle : 1 cm pour 0,25 km
N° de carte IGN : 2919 E

DIREN Champagne-Ardenne
Novembre 2002



Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

Enveloppe sur l'annexe
Le 15.3.04

VOS REF

MAIRIE D'ESSOYES

NOS REF JH/MF T/S5/20/129

Place de la Mairie

279/2004

10360 ESSOYES

INTERLOCUTEUR Jacky HUGOT *jh*
TELEPHONE : 03.25.76.43.34

OBJET
Projet de P.L.U. arrêté de
la commune d'ESSOYES (10)

Creney, le 10 MARS 2004

Monsieur Le Maire,

En réponse à votre lettre du 20 février 2004, nous vous informons que le projet du plan local d'urbanisme arrêté de la commune de :

ESSOYES (AUBE)

n'est concerné, ni par des lignes existantes H.T.B., ni par des ouvrages, de tension égale ou supérieure à 63 kV, actuellement envisagés dans notre projet d'équipement à moyen terme.

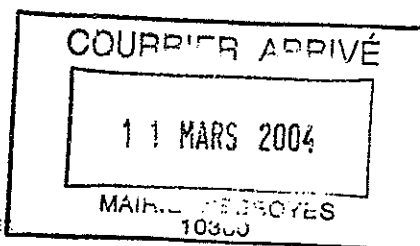
Cependant, il existe des ouvrages exploités par EDF GDF- Champagne Sud - 50 Bd Gambetta - 10000 Troyes, que vous voudrez bien consulter pour plus d'informations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Jean-Paul RICHARD
Ingénieur Patrimoine

P.J. : 1 dossier en retour

Copie : DRIRE Champagne – Ardenne





Troyes et Aube

Le Président

N/Réf. DM/JG.03/04

Dossier suivi par :
Hugues DANJOUX
N° tél 03 25 43 70 06

Monsieur Alain CINTRAT
Maire d'Essoyes
Place de la Mairie

10360 ESSOYES

Troyes, le 25 mars 2004

Objet : Révision du PLU de la commune d'ESSOYES

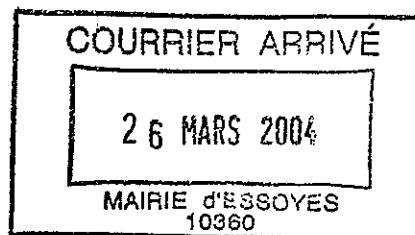
Monsieur le Maire,

Vous nous avez adressé pour avis, le 20 février dernier, le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal en date du 27 octobre 2003.

Après examen, par l'ensemble de mes services, du dossier transmis, j'ai l'honneur de vous informer que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube n'a aucune remarque particulière à formuler.

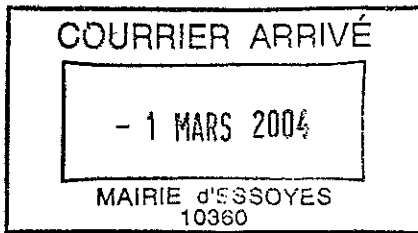
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier PAPAZ





Gaz de France



MAIRIE D'ESSEYES
A l'attention de Monsieur le Maire
10360 ESSEYES

DIRECTION TRANSPORT

Région Est
Département Réseau
Champagne-Ardenne

7, rue des Compagnons
B.P. 731 - Cormontreuil
51677 REIMS Cedex 2

téléphone 03 26 50 32 00
télécopie 03 26 82 86 75

www.gazdefrance.com

RCS PARIS B 542 107 451

Vos Réf :
Nos Réf : CA - HT/SR 04-112
Interlocuteur : J. THERON
☎ 03 26 50 32 06
Objet : PLU commune d'ESSEYES (10)

Reims, le 26 février 2004

Monsieur le Maire,

En réponse à votre consultation en date du 20 février dernier concernant le Plan Local d'Urbanisme de la commune citée en objet, nous vous informons que nous ne possédons pas actuellement de canalisation de transport de gaz naturel sur le territoire concerné.

Nous n'avons pas actuellement de projet de pose de gazoduc ou d'accessoires techniques concernant cette commune.

Afin de préserver la possibilité d'extension du réseau de transport de gaz et d'éviter toute ambiguïté sur la procédure à appliquer en cas de pose éventuelle d'une canalisation sur le territoire de la commune d'ESSEYES (10), nous souhaitons néanmoins que le règlement de ce P.L.U. indique clairement la possibilité d'implantation de canalisations de transport de gaz.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Ingénieur d'Exploitation Réseau,

J. THERON

Copie à M. MAHOT le 1.3.04